

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026

Date de convocation : 10/04/2026
Date d'affichage : 10/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELCROIX Sébastien, Maire

Etaient présents : M. DELCROIX Sébastien – M. HUVELLE Richard – Mme DUPIRE Agnès – M. FARHI Dany – Mme COCHARD Aurore – M. DUPONT Jérôme – Mme AVONTS Martine – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne – Mme CAUSEUR Nathalie – Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie - M. BOMBECKE Sébastien – M. LEMBOURG Julien – M. DORMIGNY Matthias – Mme LEMAITRE Caroline – M. BEAUVILAIN Dylan – M. HIROUX Frédéric

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Monsieur HUVELLE Richard est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

OBJET : Vote du budget primitif 2026

Vu les crédits budgétaires 2026, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,

Vu le vote du compte Financier Unique 2025 le 12 février 2026 et après avoir repris les résultats au budget primitif 2026,

Vu l'envoi des documents de préparation du budget an date du 14 avril 2026,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 07 avril 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 008 901.96 €	3 008 901.96 €
Section d'investissement	1 885 740.90 €	1 885 740.90 €
TOTAL	4 894 642.86 €	4 894 642.86 €

- d'autoriser le maire, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Les membres du Conseil Municipal,

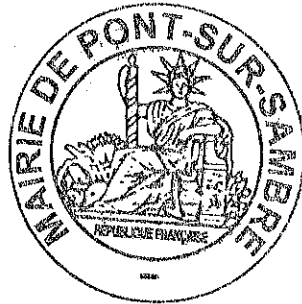
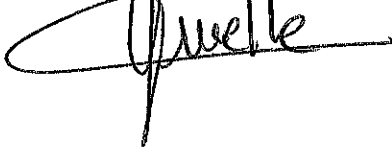
Après en avoir délibéré,

Avec 19 Voix POUR,

Approuvent le budget primitif 2026 comme établi ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Le secrétaire de séance,
Richard HUELLE



A PONT SUR SAMBRE

Le 28 avril 2026

Le Maire
Sébastien DELCROIX

